

ARTICLES octobre 2009

SOCIETE

Ces peurs bien françaises qui paralysent la société

LE MONDE | 07.10.09 |

Perdre son statut, décrocher. Cette grande peur française avait marqué toute la campagne présidentielle de 2007. On parlait alors du grand malaise des classes moyennes, de la crainte du "descenseur social". Pour tourner la page, Nicolas Sarkozy avait promis aux Français la "rupture" et avancé un slogan, "travailler plus pour gagner plus". C'était bien trouvé : cette réhabilitation du travail comportait la promesse d'une ascension sociale et d'une fluidité dans les parcours que des années de crise avaient semblé figer.

Deux ans et demi plus tard, le mal est toujours là, profondément ancré. La peur du décrochage imprègne la société française. Pas seulement parce que la récession a fait oublier les promesses de croissance. Pas seulement parce que le chômage, qui était sur une pente descendante, est reparti à la hausse, menaçant de franchir la barre des 10 % à la fin de l'année. La société française est bloquée et ce blocage renforce la peur qui paralyse.

C'est ce que montre l'économiste Eric Maurin dans son livre *La Peur du déclassement, une sociologie des récessions* (Le Seuil-La République des idées). L'auteur, directeur d'étude à l'EHESS, montre que la France est enfermée dans un terrible cercle vicieux : "La société française a peur et cette anxiété induit des stratégies individuelles et des politiques publiques qui, en fin de compte, alimentent et entretiennent la peur."

FOSSÉ PROFOND

L'ouvrage fera date. Car le constat, prononcé par un chercheur engagé à gauche, est décapant : depuis quarante ans, gouvernements, syndicats et entreprises ont fait le choix, collectif, de défendre d'abord ceux qui sont les plus protégés dans la société – salariés en CDI, fonctionnaires. Au détriment des plus fragiles – précaires et jeunes. Comme le fossé entre les "insiders" et les "outsiders" n'a jamais été aussi profond, la peur de chuter n'a jamais été aussi forte dans les classes moyennes et supérieures.

A travers cette description des angoisses françaises, Eric Maurin montre la profondeur des blocages de la société. Son incapacité à se réformer. En filigrane, il explicite aussi les raisons profondes de l'échec du Parti socialiste, coincé entre sa clientèle électorale et militante de "protégés" et sa volonté de toucher les précaires et les jeunes – deux discours inconciliables.

Le chercheur donne aussi les clés des tensions récurrentes au sein de la fonction publique. Mouvement social de 1995, vote "non" au traité constitutionnel en 2005, conflit des enseignants-chercheurs en 2008 : la peur du déclassement touche aussi les fonctionnaires, plus diplômés que jamais, donc plus attachés à la défense de statuts acquis.

Une telle enquête appelle une réponse des partenaires sociaux et des politiques. Nous avons demandé à François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, Laurence Parisot, présidente du Medef, Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP et Manuel Valls, député et maire socialiste d'Evry (Essonne), de lire le livre d'Eric Maurin et d'y répondre. Leurs réactions montrent qu'ils ont saisi l'ampleur du choc intellectuel.

Luc Bronner et Françoise Fressoz

SOCIETE

Paris en ligne : "Il existe un vrai danger vis-à-vis des jeunes"

LEMONDE.FR | 07.10.09 |

Professeur de psychiatrie et chef de service à l'hôpital Bichat, à Paris, Michel Lejoyeux souligne l'existence de personnes à risque. L'auteur des *Secrets des comportements* (Plon 2009) est l'invité, mercredi 7 octobre à 15 h 30, d'un [chat](#) organisé par Lemonde.fr

Comment réagissez-vous à l'ouverture du marché des paris en ligne ?

Les jeux d'argent peuvent entraîner une dépendance. Sans prôner une société normative, il est important de reconnaître qu'il existe des populations à risque, des personnes qui ne peuvent s'empêcher de jouer. D'ailleurs, la Mild (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie) a identifié les jeux d'argent comme une source de dépendance au même titre que la dépendance chimique (drogue, alcool...). L'arrivée de ces jeux en ligne, à l'accès facile, risque d'attirer des personnes qui ne jouaient pas avant.

Comment savoir si l'on est potentiellement un joueur pathologique ?

Le risque est déterminé par un faisceau de facteurs. De nombreuses recherches portent actuellement sur les facteurs familiaux. Quand je reçois un joueur pathologique, il est exceptionnel qu'il n'ait pas dans son entourage un autre joueur, ou quelqu'un en difficulté face à l'alcool ou à la drogue. Autre indice, les personnes "à risque" sont celles qui croient à une certaine pensée magique comme la loi des séries, les bonnes et les mauvaises semaines. Enfin, le risque est plus fort chez les personnes qui aiment les sensations fortes, les adeptes des montagnes russes dans les fêtes foraines par exemple.

Que préconisez-vous vis-à-vis des adolescents ?

Il existe un vrai danger vis-à-vis des jeunes. Un adolescent peut être extrêmement déstabilisé si sa première expérience pour gagner sa vie est liée au jeu. Si de plus cet adolescent est un "accro" de l'Internet, le risque est encore plus fort. Je préconise aux parents d'être très vigilants pour éviter les expériences précoces. Encore plus s'il y a des antécédents familiaux.

Propos recueillis par Laure Belot

SOCIETE

Eric Maurin : "Toute réforme sera perçue comme une remise en cause d'un statut acquis"

LE MONDE | 07.10.09 |

Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Eric Maurin publie *La Peur du déclassement* (Le Seuil, "La République des idées", 94 p., 10,5 euros) un essai décapant et passionnant sur les peurs françaises.

Pourquoi le déclassement est-il devenu la préoccupation majeure en France ?

Il faut distinguer le déclassement et la peur du déclassement. Le déclassement est une réalité qui touche la société à la marge. Alors que nous traversons une des pires récessions de notre histoire, le nombre de salariés ayant perdu un emploi stable dans les 12 derniers mois est, par exemple, de l'ordre de 300 000 personnes. Sur un plan personnel et familial, ces licenciements représentent un drame, mais ils ne concernent cependant qu'une toute petite fraction de la société, à peine 1 % de la population active totale. L'immense majorité des Français reste en fait à l'abri de la déchéance sociale.

A l'inverse, la peur du déclassement est ressentie par l'ensemble de la société, y compris par les classes moyennes et supérieures, celles qui ont le plus à perdre. Cette peur est la conséquence de politiques publiques qui, depuis cinquante ans, ont systématiquement privilégié la protection de ceux qui ont déjà un emploi plutôt que le soutien de ceux qui n'en ont pas. Progressivement s'est constitué un rempart de droits sociaux entre les salariés à statut (CDI) et la précarité sociale.

L'aspect positif, c'est que les salariés en place ont été de mieux en mieux protégés. L'aspect négatif, c'est que cette barrière est devenue de plus en plus difficile à franchir pour tous les autres. Les salariés à statut en ont bien conscience qui craignent plus que tout de tomber de l'autre côté de la barrière. Plus les statuts sont protégés, moins souvent on les perd, mais plus on perd quand ils disparaissent.

Comment a émergé cette société de statut ?

Dans notre vieille société hiérarchique, la dignité sociale est historiquement attachée à la conquête et à la conservation d'un statut. C'est un phénomène qui n'a guère d'équivalent dans les pays anglo-saxons ou scandinaves. Ce qui a changé depuis l'Ancien Régime, c'est que les statuts ne s'héritent plus de père en fils, mais doivent se reconquérir à chaque génération, au terme d'une lutte généralisée.

Dans un tel contexte, chacun commence sa vie avec la crainte de ne jamais trouver sa place, et la finit avec l'angoisse de voir les protections chèrement acquises partir en fumée ou ne pas pouvoir être transmises à ses enfants. Une telle société est particulièrement difficile à transformer, parce que toute réforme paraît léser une génération au profit d'une autre.

L'angoisse scolaire n'a jamais été aussi forte. Pourquoi ?

On fait un contresens total lorsqu'on avance que la valeur des diplômes se serait réduite. C'est l'inverse: jamais les diplômes n'ont été aussi déterminants pour l'obtention de statuts au sein de la société. En 2008, le chômage parmi les diplômés du supérieur est inférieur à 10%. Pour les non diplômés, il monte à 50 %, soit un écart de 40 points. La différence n'était que de 10 points au milieu des années 1970.

L'impératif de ne pas échouer à l'école est devenu écrasant. L'enjeu de la compétition scolaire n'a jamais été aussi élevé, les diplômes ont pris une valeur exorbitante. C'est particulièrement angoissant pour les familles.

Pourquoi les jeunes sont-ils les premiers touchés lors des crises en France ?

L'attachement d'une société aux statuts et aux rangs a pour contrepartie la relégation des nouveaux arrivants. Or, les nouveaux arrivants, ce sont les jeunes. Avant de s'assurer une place sur le marché du travail et dans la société, ils ont toujours dû patienter. Le paradoxe est qu'une fois arrivés au pied de l'échelle sociale, les jeunes eux-mêmes défendent ce système. C'est ainsi que j'analyse le refus du CPE en 2006 : les jeunes ne voulaient surtout pas qu'on dévalue ce qu'ils cherchaient tant à obtenir.

La fonction publique est à l'abri des risques de déclassement. Pourtant, la peur du déclassement y est aussi très forte. Pourquoi ?

La crise de 1993 est la première à frapper la France après qu'elle a massifié son enseignement secondaire et supérieur. On assiste alors à une augmentation, limitée mais bien réelle, du chômage des diplômés. Craignant un déclassement irréversible, une génération entière de diplômés se tourne alors en masse vers la fonction publique pour sécuriser ses investissements scolaires.

Dans les années qui précèdent 1993, 10 % à peine des diplômés allaient dans le public; après 1993, la proportion grimpe à 50 %. Cet afflux crée un formidable embouteillage et accroît fortement la proportion de jeunes surdiplômés dans l'administration. Face à la récession, une

génération a échangé ses diplômes non pas contre une qualification, mais contre une protection. Cela portait en germe le risque d'une radicalisation, notamment parmi les classes moyennes du public.

Pour quelles raisons ?

Tout projet de réforme de l'Etat sera désormais perçu comme une remise en cause intolérable d'un statut légitimement et chèrement acquis. Les effets seront durables.

D'abord le mouvement social de 1995 : on se trompe si on interprète ce mouvement comme le cri de détresse de personnes qui auraient perdu leur statut social. C'est au contraire la mobilisation de salariés, particulièrement de fonctionnaires, qui savent qu'ils ont atteint un objectif très précieux et qui mettent toute leur force pour défendre cet acquis.

Ensuite sur la perception de la construction européenne : la clé de l'évolution du oui au traité de Maastricht, vers le non au traité constitutionnel, en 2005, réside dans le basculement des classes moyennes du public. En 1992, elles avaient majoritairement voté oui. En 2005, elles ont voté non.

Ces catégories du public se sentent désormais agressées par les réformes libérales portées par l'Europe. D'où cette convergence inédite entre classes moyennes du public et du privé qui se retrouvent dans le rejet des projets portés par les élites. C'est désormais une coupure fondamentale dans la vie politique et sociale du pays.

Ce scénario se reproduit-il avec la crise actuelle ?

Rien n'indique qu'il pourrait en aller autrement. D'une part parce que la proportion de diplômés est plus élevée aujourd'hui qu'en 1993. D'autre part parce qu'apparaissent, en 2009 comme en 1993, des signaux très négatifs sur le marché de l'emploi pour les jeunes diplômés.

Comme, par ailleurs, les périodes de récession se traduisent par des difficultés budgétaires pour l'Etat, le gouvernement poursuivra probablement la réduction des budgets publics. Donc une politique "agressive" vis-à-vis des fonctionnaires. On peut penser que, de leur côté, les nouveaux entrants dans la fonction publique seront, plus que jamais, attachés à la défense de ce qu'ils ont tant bataillé – eux et leurs familles – pour obtenir : un statut, une protection.

Qui est le mieux armé idéologiquement, entre la droite et la gauche, pour répondre à ces peurs sociales ?

J'ai été frappé, lors des dernières élections, par les discours de Nicolas Sarkozy sur les valeurs, donc sur la défense des statuts sociaux implicites au sein de la société. Ce discours était efficace, y compris chez des enseignants de gauche, mobilisés par cette forme de conservatisme qui pouvait leur sembler rassurant.

La gauche, elle, se trouve dans une situation plus délicate. Notamment le Parti socialiste: il lui faut à la fois continuer à satisfaire ceux qui composent le cœur de ses militants, de ses élus, de sa clientèle électorale –qui bénéficient majoritairement de statuts protégés (CDI, fonction publique)– et se tourner vers les classes populaires, non protégées.

La crise du PS s'explique certes à travers les dissensions internes, mais cette question de fond me paraît bien plus centrale: comment rassurer ceux qui ont peur de perdre leur statut sans désespérer davantage ceux qui n'en ont aucun ? Jusqu'à présent, le PS n'a pas résolu cette équation.

Quelles sont les réponses possibles ?

La difficulté est que déclassement et peur du déclassement appellent des réponses totalement opposées. Pour conjurer le déclassement, les politiques sont contraints de renforcer les protections dont bénéficient déjà les salariés les plus protégés. Ainsi en va-t-il de la proposition récente de la gauche de réintroduire l'autorisation administrative de licenciement.

A l'inverse, pour lutter contre la peur du déclassement, il faut réduire l'écart gigantesque entre ceux qui sont protégés et les autres, car c'est ce gouffre qui est le principe même de la peur. On voit bien que ces deux politiques sont largement incompatibles. On voit bien, aussi, qu'au-delà de mesures techniques, ces questions touchent aux fondements mêmes de la société.

Je n'ai pas de solution miracle. Mais il me semble qu'une société où ce qui s'acquiert et ce qui se perd seraient moins irréversibles, moins définitifs, pourrait constituer un progrès. Une société où les protections sont davantage universelles et moins étroitement sélectives.

Propos recueillis par Luc Bronner et Catherine Rollot

SOCIETE

"C'est au tour des catégories intermédiaires de la société de se porter de plus en plus mal"

LEMONDE.FR | 07.10.09 | 19h04

On parle de "déclassement social". Mais peut-on s'entendre sur la définition que l'on donne à ce terme : est-ce que l'on parle de la situation des enfants par rapport à celle de leurs parents ? Est-ce que l'on parle d'un changement d'emploi, d'une perte d'emploi ?

Louis Chauvel : En fait, "déclassement", c'est comme "classe moyenne", ce n'est pas une appellation d'origine contrôlée, donc on peut entendre beaucoup de choses très différentes sous le même nom.

Déclassement, il y a trois façons différentes de le voir.

Le cas n° 1, c'est lorsqu'on se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents. Camille Peugny travaille par exemple sur les gens qui étaient enfants des classes moyennes et qui se retrouvent dans les catégories populaires. C'est le déclassement social intergénérationnel.

Le deuxième cas de figure, c'est quand on perd son emploi et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse. C'est le déclassement intragénérationnel.

Il y a un troisième sens au déclassement, c'est le déclassement scolaire : le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt.

En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires pour 60 % de la population des bacheliers. Aujourd'hui, c'est 75 % catégorie employés ou ouvriers, ou éventuellement chômeurs. On mesure en France un très fort déclassement scolaire, en particulier pour les diplômés bac, bac +2.

Fred : Est-ce qu'avec ce thème on n'est pas sur le même terrain qu'avec la sécurité : "le sentiment de..." ? Quelle est la réalité chiffrée de ce déclassement social ?

Louis Chauvel : En fait, la difficulté dans laquelle on est aujourd'hui, c'est qu'il y a énormément de débats.

Pour les uns, le déclassement c'est numériquement pas très important, cela terrifie tout le monde mais ne touche que 6 % de la population, donc ce n'est rien et n'a aucune existence véritable.

Pour d'autres intervenants dans le débat social sur cette question, il y a une vision très différente, le fait que les nouvelles générations depuis une vingtaine d'années font face à un déclassement structurel croissant ou avec de plus en plus de diplômés, les nouvelles générations peinent à se loger décemment.

En fait, il me semble impossible de dire que c'est comme le sentiment d'insécurité, à 90 % psychologique et 10 % réel. Je pense que les proportions seraient plutôt inverses.

RD92 : Avez-vous lu le livre de M. Maurin, *La Peur du déclassement, une sociologie des récessions*, et qu'en pensez-vous ?

Louis Chauvel : J'ai lu le livre d'Eric Maurin, que j'apprécie par ailleurs. En même temps, je suis très loin de partager l'essentiel de ses conclusions.

L'un des points centraux d'Eric Maurin, c'est qu'il insiste sur la peur du déclassement. Son hypothèse centrale est de dire qu'il y a beaucoup plus de psychologique que de réel dans le déclassement aujourd'hui.

Eric Maurin explique en particulier que la réalité du déclassement, qu'il mesure pour l'essentiel au risque de chômage et de perte d'emploi des gens actuellement en emploi, que ce risque de déclassement est secondaire.

Il explique aussi qu'il a peu varié dans le temps, et que la réalité du déclassement ne justifie absolument pas les peurs actuelles. C'est son propos.

D'autres auteurs, Christian Baudelot, Stéphane Beaud, Marie Duru-Bellat, et évidemment Camille Peugny, ont bien montré qu'il se passait quelque chose de beaucoup plus profond que cela.

Dans ma modeste contribution *Les Classes moyennes à la dérive*, en 2006, j'avais montré aussi que la valeur des diplômes a très fortement décliné par rapport à ce que ces diplômes auraient donné trente ans plus tôt.

L'ensemble de ces travaux montre que, notamment au sein des nouvelles générations de jeunes, ce n'est pas en ayant simplement des diplômes que l'on est sûr de se loger décentement. Ou de trouver une place dans la société semblable à celle de ses propres parents.

Zumain_1 : Comment peut-on estimer l'impact d'un système scolaire - qui apparaît inadapté - dans ce phénomène de déclassement social ?

Louis Chauvel : Par rapport à cette question, la comparaison internationale est très enrichissante. Dans certains pays, en particulier dans l'Europe nordique, mais aussi chez les Anglo-Saxons, le flux croissant de diplômés s'est développé au rythme de la croissance des emplois qualifiés.

Dans ces pays-là, il n'y a pas eu de déclassement par rapport aux diplômes. En revanche, en Italie, en Espagne, en Grèce, dans l'ensemble des pays de l'Europe méditerranéenne - dont la France -, les jeunes ont bénéficié d'une très forte croissance des diplômes, mais les emplois correspondants ont connu une croissance beaucoup plus lente.

La résultante en Italie, en Espagne, en Grèce, en France également, c'est que beaucoup de diplômés ne peuvent pas trouver des emplois correspondant aux qualifications scolaires qu'ils ont reçues.

En France, on a une masse de jeunes qui sont membres des classes moyennes du point de vue du diplôme, mais qui ne sont pas véritablement membres des classes moyennes du point de vue des emplois qu'ils obtiennent.

Beaucoup restent aux crochets de leurs parents jusqu'à des âges vénérables. C'est en raison d'une correspondance décroissante entre les titres et les positions réelles dans la société.

Dans les pays latins, ce phénomène est totalement structurel, il est très lourd, il donne un sentiment délétère chez leurs parents, que leurs enfants, avec deux années d'études en plus, se retrouvent plus bas qu'eux-mêmes dans la société.

nessundorma : Un père ingénieur ou professeur... Un fils plombier, ou mécanicien, ou menuisier... Est-ce, selon vous, un grave déclassement social ? est-il gravé dans le marbre que les enfants doivent avoir obligatoirement un statut social supérieur, ou au moins égal, à celui de leurs parents ?

Louis Chauvel : Si le fils plombier est à la tête d'une entreprise de cinquante salariés, ce cas-là est une forte mobilité ascendante. En tout cas d'un point de vue économique...

En revanche, dans les cas typiques de déclassement social présentés, par exemple, par Camille Peugny dans son ouvrage *Le Déclassement* (Grasset, 2009), la situation est plus grave. Il repère une forte proportion, croissante, d'enfants d'instituteur ou de professeur qui finissent emplois-jeunes dans le jardin municipal.

Camille Peugny mesure ces transformations, elles sont à la fois fortes et montrent la situation assez exceptionnelle que nous connaissons par rapport au XX^e siècle.

Effectivement, jusqu'à présent, en période de paix, le devenir moyen de la génération suivante, c'est d'être au-dessus de la génération qui a précédé. Depuis vingt-cinq ans, on mesure une inversion de ce flux.

Est-il écrit dans le marbre que toute génération doit être au-dessus de la précédente ? Peut-être pas, mais c'est quand même le cas de figure le plus normal.

Il y a eu beaucoup de progrès au cours des cinquante dernières années, les jeunes peinent pourtant de plus en plus à en bénéficier. Cela se voit notamment à la qualité du logement, à la surface des logements, aux conditions de vie en général, aux départs en vacances.

A de nombreux points de vue, on mesure de plus en plus de jeunes dont le niveau de vie n'a pas progressé, bien au contraire, par rapport à la génération précédente.

Le problème, c'est que ces difficultés ne sont pas simplement des effets d'âge – les jeunes vont plus mal –, ce sont des effets de génération, c'est-à-dire qu'une mauvaise entrée dans la vie adulte a des conséquences sur la très longue durée.

Les jeunes qui ont connu des bas salaires, de faibles niveaux d'emploi, qui ont connu le chômage à leur entrée tardive dans la vie adulte après de longues études, peineront à trouver un niveau de retraite décent dans les prochaines décennies.

Ces phénomènes ne sont guère mesurés par Eric Maurin, par exemple.

Laurent : Les politiques ont-ils selon vous pris la mesure de cette question ? et apportent-ils des réponses appropriées ?

Bertrand : Quel bilan peut-on faire des politiques publiques mises en place pour lutter contre les déclassements ?

Louis Chauvel : En fait, la situation en termes de politique publique est d'autant plus difficile que le diagnostic est très problématique.

Il y a vingt ans, quand il était encore temps d'agir à la racine, le problème, c'était avant tout la nouvelle pauvreté qui résultait du chômage de longue durée.

Entre 1995 et 2002, on a pris conscience de la fracture sociale, cela a créé la CMU et tout un ensemble de dispositifs permettant de pallier les difficultés des 20 à 30 % de la population le plus en difficulté. C'est le cas aussi avec la prime pour l'emploi.

Le problème, c'est que les difficultés n'ont cessé d'augmenter d'un cran, et c'est au tour des catégories intermédiaires de la société de se porter de plus en plus mal.

Cela ne veut pas dire que les catégories populaires se portent bien, mais le noyau stable, central, de la société française, les catégories situées autour de 1 500 euros de salaire mensuel net, est à son tour touché par des difficultés de plus en plus palpables.

L'équation impossible, c'est tout à la fois améliorer le sort des catégories les plus en difficulté tout en ne déstabilisant pas plus encore les catégories intermédiaires de la société.

Le problème est que cette équation est extrêmement difficile à résoudre, et les politiques préfèrent d'une façon générale faire œuvre de démagogie plutôt que de traitement de fond de ces phénomènes.

Le problème, c'est que maintenant une grosse moitié de la population française se sent déstabilisée, et ce n'est pas qu'un phénomène psychologique. On le mesure aussi à des réalités tangibles.

Difficultés de logement, à trouver une école décente, à payer les factures habituelles tout en conservant un niveau de consommation de classe moyenne...

Il y a vingt ans, des politiques de lutte contre le déclassement auraient pu être mises en place sans efforts considérables, en travaillant plus sur la formation tout au long de la vie, en rendant moins douloureux les changements d'emploi, en renouvelant les qualifications d'une partie massive de la population.

Pour le dire vite, l'essentiel des politiques publiques mises en œuvre dans des pays comme le Danemark, des pays où les gens changent d'emploi sans en éprouver une souffrance

considérable parce qu'il y a une vraie négociation collective et un accompagnement social qui va avec, ont eu des résultats très positifs.

En France, on a fait tout le contraire. Les entreprises en difficulté ne recrutent plus et laissent vieillir leurs travailleurs jusqu'à l'âge de la préretraite. Les entreprises dynamiques essaient d'embaucher le moins possible en augmentant de plus en plus la productivité de leurs travailleurs en place.

Et en France, changer d'emploi, c'est le risque permanent de perdre tout un ensemble de droits fondés sur l'ancienneté dans l'entreprise. Le résultat est qu'on travaille avec de moins en moins de gens, de plus en plus épuisés et stressés, jusqu'à la veille du départ à la retraite. Ce n'est pas un modèle stable de développement.

Zumain_1: Est-il possible que les protections sociales réputées fortes en France puissent participer à aggraver le déclassement social ? Du fait que les individus s'accrochent de toutes leurs forces à leurs acquis et passent ainsi à côté d'opportunités d'évolutions ou même de changement de carrière.

Louis Chauvel : L'un des points importants du livre d'Eric Maurin, c'est effectivement le fait que l'Etat-providence à la française, de type corporatiste, qui donne beaucoup de droits, en particulier à ceux qui sont depuis longtemps dans une entreprise, produit beaucoup de déstabilisation sociale.

Gösta Esping-Andersen le dit aussi : le risque, c'est de sacrifier les plus faibles (les femmes, les immigrés, les précaires, les jeunes) pour protéger au maximum le travail du noyau central.

Ce diagnostic est fondé, mais en même temps, le noyau central, qui était très stable dans les années 1980, commence à son tour à subir des difficultés croissantes.

Il suffit de comparer par exemple le salaire moyen au prix du mètre carré au cours des vingt dernières années.

Le danger de ce diagnostic serait d'aller trop rapidement à la conclusion : cassons les dernières sécurités du noyau central et tout ira mieux. Eric Maurin ne dit pas exactement cela, mais risque d'être interprété comme cela.

Petersham : Le déclassement social en France n'est-il pas qu'un dommage colatéral de l'apparition inéluctable de classes moyennes en Chine ou en Inde : ces pays importent de la richesse et exportent de la pauvreté.

Louis Chauvel : C'est vrai, mais pas totalement. Les pays nordiques sont des petits pays, donc leur expérience n'est pas forcément généralisable à la France, mais tout de même.

La Suède, par exemple, a réussi à sauvegarder son modèle de classe moyenne, en parvenant à être toujours en avance sur le changement et le progrès des qualifications.

Certains pays aussi globalisés que le nôtre sont parvenus à sauver l'essentiel de leur modèle social, avec des réformes fortes, mais qui ont été avantageuses pour tout le monde.

Il est à craindre que sur cette voie-là, la France ait raté son changement.

De tout un ensemble de points de vue, nous risquons d'avoir tout à la fois de faibles salaires nets, comme dans les systèmes d'Etat-providence développés, et une précarité croissante et une dureté croissante dans le travail. Et dans les retraites ultérieurement.

C'est-à-dire que je crains que la France risque de cumuler les tares du capitalisme libéral et d'un modèle obsolète d'Etat-providence qui a raté sa transition.

Les pays nordiques, une fois encore, montrent une dynamique inverse face à la globalisation.

Cedrick : Pensez-vous que le système méritocratique français a trouvé son aboutissement social ? N'est-ce pas ce modèle-là qui est en crise et qui provoque la grogne de tous ceux qui ne sont pas premiers ?

Louis Chauvel : C'est vrai que le modèle méritocratique français est très spécifique. Partout dans le monde hors de France, la méritocratie, c'est le talent plus l'effort. En France, c'est le concours réussi à l'âge de 20 ans. Evidemment, ce sont deux choses complètement différentes.

Il s'agit de plus en plus de réfléchir à retrouver une dynamique d'effort et de réussite.

En comparaison internationale, ce que je crains le plus, c'est que les Français ou les Européens manquent d'un projet collectif à l'échelon national ou européen. Nous ne savons pas où nous allons, ce que nous voulons, et c'est, me semble-t-il, très grave.

Lorsque je vais aux Etats-Unis, dans les pays nordiques ou en Chine, mes interlocuteurs, qui sont des experts nationaux de ces pays, sont en permanence associés à la question : *"Où allons-nous ?"*

En France et en Europe, au contraire, il y a véritablement une carence de vision d'avenir ne serait-ce qu'un peu partagée.

Nous devrions nous poser la question de quel modèle social nous voulons pour 2025, mais la vraie question des politiques aujourd'hui, c'est : *"Comment préparer 2012 ?"* Cette inconséquence, nous la paierons très cher en 2025 et avant.

Et cela risque de nous amener à un déclassement collectif de l'ensemble européen sur la scène mondiale. Ce n'est pas très optimiste, mais je crains que ce ne soit assez lucide.

SOCIETE

Enquête

Internet bouscule les choix culturels des Français

LE MONDE | 14.10.09 |

Les milieux culturels risquent de prendre comme un choc les 280 pages d'une enquête menée par Olivier Donnat, sous le titre *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, dévoilée par le ministère de la culture, mercredi 14 octobre. Dans quelle mesure les Français vont-ils au théâtre ou au musée ? Lisent-ils toujours des livres et lesquels ? Regardent-ils encore beaucoup la télévision ? Comment va-t-on au cinéma ou au concert selon que l'on est un homme ou une femme, jeune ou vieux, riche ou pauvre, parisien ou provincial ?

La première étude de ce genre date de 1973. D'autres ont suivi en 1981, 1988 et 1997. Il a donc fallu attendre onze ans avant que ne soit réalisée cette enquête 2008. Un travail d'autant plus attendu qu'entre-temps les ordinateurs et Internet ont débarqué en force dans les foyers. *"En 1997, à peine un ménage sur cinq disposait d'un ordinateur, et la proportion d'internautes dans la population française était inférieure à 1 %"*, écrit Olivier Donnat, auteur de cette étude, comme de celles de 1988 et 1997. Aujourd'hui, 83 % des gens ont un ordinateur à la maison. Hors scolarité et travail, deux internautes sur trois se connectent pendant douze heures en moyenne par semaine. Les pratiques culturelles des Français s'en trouvent évidemment modifiées.

Une nouvelle culture de l'écran. Pendant des décennies, analyse Olivier Donnat, la télévision fut un repère. Les analystes opposaient une culture domestique - les classes modestes qui regardent massivement la télévision à la maison - à une culture de sortie - les classes moyennes et supérieures qui vont au concert ou au théâtre. Plus on regarde la télévision, moins on sort. Et moins on se "cultive".

L'arrivée massive de nouveaux écrans aurait pu intensifier ce *"repli sur l'espace domestique"*, dit Olivier Donnat. Il n'en est rien, au contraire. Une nouvelle culture de l'écran est apparue, qui bouscule le vieux postulat. Les internautes qui vont tous les jours sur la Toile sont ceux qui vont le plus au théâtre, au cinéma, lisent plusieurs livres. Et même si globalement, les jeunes générations, souvent "numérisées", vont moins au théâtre ou au musée, les baby-boomers compensent, écrit Olivier Donnat.

Alors, l'ordinateur au secours de la culture ? Pas si simple. Un jeune passe en moyenne deux heures par jour sur Internet. Jusqu'à quatre heures, il continue de sortir beaucoup. Au-delà de cinq heures passées devant l'écran, il va moins au cinéma, moins au musée, moins au théâtre. Le temps n'est pas extensible, même si les jeunes d'aujourd'hui, pour faire plus de choses, dorment moins qu'auparavant.

Cette nouvelle culture de l'écran sert aussi à se cultiver chez soi : beaucoup écoutent des CD sur l'ordinateur (51 %), téléchargent de la musique (43 %), regardent des DVD et des films téléchargés, etc. Ce tandem ordinateur-sorties fait toutefois des victimes : les pratiques

domestiques, et d'abord la télévision. Mais aussi la radio, la lecture des livres et des journaux, ou encore la fréquentation des bibliothèques. Avec, comme souvent, les 15-24 ans en éclaireurs.

Effet générationnel. C'est nouveau et c'est lié à la culture de l'écran : l'effet générationnel joue plus que l'âge dans les pratiques culturelles. Autrement dit, ce que l'on fait à 20 ans, on le fait toujours à 40 et ce qu'on ne fait pas à 20 ans, on ne le fait pas non plus à 40. "*C'est vrai pour la lecture d'un livre ou d'un journal*", explique Olivier Donnat. Vrai pour la musique classique, que les jeunes ont abandonnée. Vrai pour le rock, qui ne perd pas son public, mais attire de plus en plus des gens mûrs et aisés. Et pour le cinéma ? La fracture est forte entre les jeunes qui plébiscitent les séries et films américains, et les seniors qui optent pour les films français. Ainsi, suivant le principe générationnel, Olivier Donnat trouve "*plausible*" que dans vingt ans la part de marché du cinéma français - 50 % environ - plonge fortement.

Quelle influence du piratage ? Le piratage des films et des musiques fait partie de cette nouvelle culture de l'écran. Parce que l'acte est illégal, la question a dû être évacuée du sondage et donc de cette étude. Les chiffres montrent que le téléchargement illégal des films n'altère pas, pour l'instant, la fréquentation des cinémas. Selon Olivier Donnat, l'acte d'achat (ou de piratage) d'un film ou d'une musique, à usage domestique, n'a pas d'effet sur l'acte de sortie - aller au cinéma ou au concert. En revanche, la location et l'achat de DVD souffrent. Et les ventes de CD, comme on le sait, sont sinistrées.

Moins de gros consommateurs. Peut-être est-ce un effet de la nouvelle culture d'écran : la multiplication des pratiques, à la maison et à l'extérieur, provoque un émiettement de la consommation culturelle. Et donc une baisse du nombre de gros consommateurs de films ou de livres.

La tendance, il est vrai, était déjà constatée lors des précédentes études. Au cinéma, la fréquentation occasionnelle a augmenté entre 1997 à 2008. Mais elle flanche chez ceux qui se rendent en salle plus de douze fois par an, plus particulièrement les jeunes : leur proportion passe de 33 % à 29 % des 15-24 ans, et de 18 % à 15 % des 25-34 ans.

C'est encore plus vrai avec les livres et journaux. Les moyens et surtout forts lecteurs de livres sont en recul, de 19 % à 17 % de la population. Cette tendance, particulièrement nette chez les jeunes (- 5 points), connaît une exception : les 55-64 ans (+ 2 points). Au total, le livre assiste à un glissement progressif de la catégorie des forts lecteurs vers celle des lecteurs occasionnels, et de cette dernière vers les non-lecteurs.

Le même phénomène se retrouve dans tous les secteurs. La part de visiteurs réguliers est passée de 9 % à 7 % dans les bibliothèques et médiathèques, de 24 % à 22 % dans les lieux de spectacle vivant, de 25 % à 22 % dans les lieux d'exposition et de 18 %

à 16 % dans les lieux de patrimoine (trois visites et plus par an).

Toujours plus d'exclus. Un des principaux combats de tous les ministres, depuis près de trente ans, du moins dans les déclarations, est d'élargir l'accès aux équipements culturels, notamment aux gens les plus modestes. C'est un échec. Les chiffres de 2008 sont quasiment identiques à ceux de 1997, et même à ceux de 1988 : les plus riches et les plus diplômés monopolisent l'offre culturelle d'Etat. Le doublement du budget de la culture, en 1981 par François Mitterrand et Jack Lang, n'avait déjà pas changé les conditions d'accès aux équipements. Ce sont les mordus de culture qui en ont profité. L'étude montre même que les ouvriers désertent toujours plus les lieux culturels, sauf les cinémas.

Le boom des seniors. C'est la bonne nouvelle de l'enquête. Les seniors, qu'ils achèvent leur vie professionnelle (55-64 ans), ou qu'ils l'aient déjà quittée (65 ans et plus), tendent les bras aux arts et à la culture. Leur consommation de télévision et de radio, déjà très élevée, a continué à croître. Leurs sorties au cinéma se multiplient, comme leur fréquentation des musées et salles de spectacle.

Les usagers réguliers des équipements sont passés de 14 % à 18 % pour les 55-64 ans, et de 8 % à 11 % chez les 65 ans et plus. Une progression qui peut paraître légère, mais qui tranche avec le recul des autres catégories... Et qui s'explique par la propension toujours plus grande des seniors à sortir le soir. Plus diplômés, plus urbains et plus riches que la génération précédente, ils ont *"des pratiques de loisirs moins centrées sur le domicile, en dépit d'un parc audiovisuel domestique beaucoup plus riche"*, écrit M. Donnat. Ainsi, 65 % des 55-64 ans et 36 % des 65 ans et plus sortent au moins une fois par mois le soir, contre respectivement 53 % et 26 % en 1997. Enfin, ces deux catégories sont les seules à résister à la baisse de la lecture, de livres comme de journaux.

Echec pour le ministère de la culture. Le principe de cette enquête a été imaginé il y a plus de trente ans pour donner des idées au ministère de la culture. Les résultats, constants comme nouveaux, traduisent, il faut bien le dire, l'échec de l'institution. Concentré sur les "beaux-arts", le ministère s'est, de fait, replié sur une culture rétrécie. Les politiques culturelles ne sont parvenues ni à élargir les publics, ni à corriger les inégalités, ni à répondre aux évolutions technologiques. Tout juste le ministère peut-il se dire que sans lui, la situation aurait sans doute été pire...

Michel Guerrin et Nathaniel Herzberg

Pratiques

Cette enquête sur les pratiques culturelles des Français a été conçue et réalisée par le département des études, de la prospective et des statistiques au ministère de la culture et de la communication, sous la responsabilité d'Olivier Donnat, chargé de recherche. Une enquête de terrain a été réalisée par l'Institut de sondage Laval (ISL) auprès de 5 004 individus de 15 ans et plus, résidant en France métropolitaine. Elle a eu lieu du 29 novembre 2007 au 10 février 2008. Les personnes étaient interrogées en face-à-face pendant 50 minutes en moyenne. Les champs classiques de la culture, plus

la presse, les jeux vidéo, la télévision, la radio et les nouveaux médias étaient abordés en une centaine de questions.

SOCIETE

Dominique Cardon, sociologue au laboratoire des usages d'Orange Labs

"Les réseaux sociaux créent des relations en pointillé"

LEMONDE.FR | 14.10.09 |

Selon l'institut Nielsen, en août, il y aurait 276,9 millions d'utilisateurs d'e-mails aux Etats-Unis, dans la plupart des pays européens et en Australie et au Brésil, contre 301 millions pour les réseaux sociaux. Est-ce le début du déclin du courrier électronique, au profit des sites de socialisation ?

Dominique Cardon : Il est certain qu'il y a une croissance très forte des réseaux sociaux, par rapport aux e-mails. Mais il faut être très attentif aux chiffres : le nombre d'inscrits aux réseaux sociaux ne correspond pas du tout au nombre d'utilisateurs réels des plates-formes.

En revanche, les possesseurs de boîtes e-mails sont généralement des utilisateurs réguliers. Je ne crois pas vraiment à une concurrence entre les deux outils. Ils correspondent à deux régimes de communication différents. L'un, l'e-mail, est traditionnel, c'est la communication interpersonnelle privée, dont la croissance continue. L'autre, la communication à travers les réseaux sociaux, est nouveau, et connaît, pour certain publics et dans certains contextes, une très forte croissance.

Quelles sont les différences entre ces deux formes de communication ?

La nouveauté qu'introduit la dynamique des réseaux sociaux, c'est l'apparition d'une communication privée en public, une sorte de parler à la cantonade. Les utilisateurs adressent des messages qui sont parfois explicitement destinés à telle ou telle personne, mais au lieu de leur envoyer un e-mail, ils rendent public un échange personnalisé. C'est une manière particulière de socialiser la communication personnelle en la montrant au réseau de contacts. On renoue ainsi avec des fonctions de communication de groupe que l'on pouvait connaître avec la liste de discussion ou le mail adressé à plusieurs personnes.

Les réseaux sociaux ajoutent donc quelque chose de nouveau, mais qui ne se substitue pas au courrier électronique. Dans les usages des outils de communication, la règle générale est que les outils s'ajoutent les uns aux autres, mais ils font rarement disparaître les précédents. Il n'y a aucune raison de penser qu'une forme de communication privée, personnelle, disparaisse du monde de l'e-mail. En revanche, il y a toute une série de fonctions de communication nouvelles qui passent par les réseaux sociaux. Cette manière de publier son identité en rendant publiques

ses activités, ses centres d'intérêt, ses lectures ouvrent un espace informationnel qui mêle des informations personnelles et des informations publiques de manière originale.

Quel est le moteur de l'essor des réseaux sociaux tels que Facebook, Friendfeed ou Twitter ?

Du point de vue des usages, les réseaux sociaux sont portés par des jeunes, diplômés, avec une vie sociale plutôt active. Il y a une génération très utilisatrice, et d'autres qui le sont moins. Mais nous avons tous été familiarisés aux réseaux sociaux par une série d'outils : les messageries instantanées, mais aussi les e-mails avec les copies, où l'on apprend qu'un e-mail adressé à une personne peut être lu par de nombreuses autres. On a ouvert les portes étanches de la communication personnelle à un public plus large.

Ce qui caractérise l'utilisation des réseaux sociaux est également qu'on y passe du temps, non pas parce qu'on y reste très longtemps en une seule période, mais parce qu'on y revient très fréquemment. Il y a l'idée que ce fil d'information continue donne une conscience de l'environnement, "*une ambient awareness*", qui crée une attention continue. Le téléphone mobile, qui permet de porter avec soi les informations du réseau, se glisse parfaitement dans cette perspective.

L'évolution vers une logique de flux de communication des internautes ne comporte-t-elle pas des risques ?

Dans les réseaux sociaux, les gens ont plus le contrôle qu'on ne le dit souvent : ils modèrent, ils calculent, ils anticipent. Il y a des stratégies très différentes dans les usages. Des stratégies de fermeture autour d'un monde maîtrisé et connu, avec de petits réseaux, des contacts également présents sur sa messagerie instantanée, et dans lequel on peut donner des informations un peu personnelles. Il y a aussi des stratégies d'ouverture un peu plus large, mais toujours avec une volonté de contrôle. Twitter, par exemple, peut servir d'outil à la petite conversation. Mais dès que le nombre de "suiveurs" (*followers*) augmente, on passe à une énonciation distanciée et sous contrôle et à une production d'informations d'intérêt très général.

Comment vont évoluer les modes de communication ?

Pour l'instant, on a toujours séparé le canal privé et le canal public. On est désormais en train d'inventer une zone intermédiaire, un clair-obscur. Cela passe par une phase d'apprentissage. Au début, l'utilisateur met tout le monde dans son réseau, puis il va commencer à comprendre les effets de ses interventions. Il va donc souvent y avoir une reconstruction du réseau, plutôt orientée vers la famille, ou vers les collègues, et les messages vont s'adapter au public.

A cet égard, la gestion du statut sur Facebook est significative. Adresser un e-mail à un inconnu est une activité assez engageante. En revanche, commenter le statut d'un inconnu l'est beaucoup moins. C'est typique de Facebook de créer des liens faibles entre les personnes, de

maintenir une forme de relation en pointillé. Cela désinhibe la capacité d'entrer en contact avec des personnes qui n'appartiennent pas au réseau des proches.

Que pensez-vous de nouveaux services comme Google Wave, qui proposent d'abolir les frontières entre messagerie instantanée, réseaux sociaux et e-mails ?

Pendant que les réseaux sociaux bousculent la frontière entre communication publique et privée, Google Wave s'attaque à un autre partage entre communication synchrone et asynchrone. Les usages des réseaux sociaux se déploient tous dans une zone d'échange asynchrone ; Google Wave, entre autres choses, essaie de raccourcir et d'accélérer les échanges vers le quasi-synchrone. C'est assez audacieux, mais en même temps difficile à mettre en œuvre.

Propos recueillis par Laurent Checola

TRAVAIL

"La France est l'un des pays où les entreprises en font le moins pour réduire le stress"

LEMONDE.FR | 19.10.09 |

Patrick Légeron est psychiatre et auteur d'un rapport sur le stress au travail, remis à Xavier Bertrand en mars 2008. Il estime que "la France est l'un des pays où les entreprises en font le moins pour réduire le stress".

petit-taf : Qu'est-ce que le stress ?

Patrick Légeron : Le stress est étudié scientifiquement depuis soixante-dix ans. Et on sait qu'il représente une formidable réaction de l'organisme, autant physique que psychologique, qui survient chaque fois que nous nous trouvons dans une situation de danger ou de contrainte.

Les premières études ont montré que le stress était une fonction de survie permettant de nous mobiliser pour faire face au danger, et donc il peut avoir des aspects positifs.

Cependant, lorsque cette réaction naturelle devient trop importante ou chronique, elle peut entraîner non seulement des souffrances de l'organisme, mais aussi des maladies.

Florian : Pensez-vous que le stress au travail soit un phénomène nouveau ? Et si non comment expliquer qu'avec les semaines de travail qui diminuent le stress a l'air d'augmenter ?

Patrick Légeron : Le stress au travail, tout comme le stress tout court, n'est pas un phénomène nouveau. Tous les mammifères, l'homme des cavernes et nos ancêtres ont connu le stress.

La caractéristique actuelle de ce stress au travail est qu'il survient dans des environnements de plus en plus contraignants psychologiquement, et de moins en moins physiquement.

Si le stress d'il y a environ un siècle se caractérisait par une pénibilité physique (il suffit de relire *Germina*), aujourd'hui, c'est la pression psychologique et des relations humaines de plus en plus difficiles qui expliquent le stress au travail.

La réduction du temps de travail, des environnements plus agréables (bureaux, ergonomie) ne suffisent pas à réduire la forte densité de travail (faire toujours plus en moins de temps et avec moins de moyens). Cela explique le paradoxe du stress au travail aujourd'hui.

Laurence : **Quelle différence y a-t-il entre stress et souffrance au travail ?**

Patrick Légeron : Le mot "souffrance" est plutôt la vision des gens qui sont concernés, alors que la "douleur" est un terme médical, et le "stress", plutôt un terme scientifique.

La souffrance est plus le vécu des personnes touchées par le phénomène, mais les experts parlent plus de stress. Au niveau international (cf. les rapports de l'OMS ou du BIT), on parle de stress au travail.

En France, le terme de souffrance a connu beaucoup de succès, mais est beaucoup moins utilisé dans les pays étrangers.

Amabou : **Comment faire la différence entre le bon stress et le stress néfaste ?**

Patrick Légeron : Il peut y avoir un bon stress uniquement lorsqu'il est ponctuel. Par exemple, devoir faire une intervention dans une réunion, boucler un dossier difficile à rendre le lendemain.

Mais dès que ce stress atteint un niveau trop élevé, ou devient permanent, par exemple toute la journée, la semaine ou le mois, le stress n'est jamais bon. Si un stress aigu peut parfois être bon, un stress chronique ne l'est jamais.

D'ailleurs, biologiquement, le stress aigu dépend d'une hormone qu'on appelle l'"adrénaline", qui peut avoir du bon, alors que le stress chronique dépend d'une autre hormone, le cortisol, qui, lorsqu'il s'élève, est toujours négatif.

Reunan : Bonjour, travaillant au service RH d'une société, j'aimerais connaître votre opinion sur la mise en place d'un numéro vert pour les salariés victimes de stress au travail.

Patrick Légeron : Pour lutter contre le stress au travail, on peut agir en amont du problème, et c'est bien sûr ce qu'il faut privilégier en s'attaquant aux causes du stress.

Mais on peut aussi agir en aval du problème, c'est-à-dire permettre aux gens en difficulté d'être aidés par des numéros verts ou du conseil psychologique.

Cette dernière approche est bien sûr extrêmement limitée, et même si elle peut être utile, est notoirement insuffisante.

Amabou : comment se fixer des limites pour le stress que l'on supporte ?

Patrick Légeron : On ne peut pas déterminer un niveau de stress qui serait supportable et au-delà duquel on ne pourrait pas le supporter. Au niveau de l'entreprise, il est important de faire en sorte que les facteurs de stress (inévitables) ne soient pas trop nombreux, et au niveau individuel, il est important de repérer quand notre organisme commence à être dépassé par le stress : au niveau physique, la sensation d'être fatigué, des troubles de la digestion, etc. Au niveau psychologique, se sentir de plus en plus anxieux ou de plus en plus irrité, agacé.

Ces signes traduisant que le niveau de stress tolérable a été dépassé.

Daros : Et quelles sont les méthodes pour lutter contre ce stress ?

Patrick Légeron : Il y a deux grandes façons de lutter contre le stress.

La première, c'est de réduire les causes de stress, et la responsabilité en incombe aux entreprises : réorganiser le travail, modifier les méthodes de management. C'est évidemment l'approche de lutte contre le stress qu'il faut privilégier, car elle est prioritaire.

L'autre façon de lutter contre le stress est d'apprendre soi-même à augmenter sa résistance au stress : une bonne hygiène de vie, avoir d'autres sources de satisfaction dans la vie que le travail, avoir des relations avec les autres de bonne qualité, tout cela protège l'individu contre le stress.

Cependant, la lutte contre le stress ne peut se réduire à cette approche purement individuelle, c'est une approche "*collective*" qui, dans le monde du travail, s'impose en premier.

Utilisateur6 : Je suis professeur de français FLE au Brésil depuis 12 ans et je voudrais vous dire qu'il est très très rare d'entendre parler de suicide ou même de tentative au Brésil et particulièrement au sein des entreprises. J'y ai longtemps réfléchi et je crois pouvoir émettre une opinion qui pourrait être une des raisons: c'est la manière dont les Brésiliens se comportent : on s'appelle par son prénom, il n'y a pas de

tutoiement/vouvoiement, on s'embrasse facilement, on organise régulièrement des rencontres hors le boulot, on rit plus facilement ce qui detend l'atmosphère... Bref, il y a la contrainte mais il y a les moments de décompression. Pensez-vous que ça manque en France ?

Patrick Légeron : Tout à fait. La France a des caractéristiques très spécifiques concernant le stress au travail.

Les problèmes comme le suicide au travail sont nettement plus fréquents qu'ailleurs.

La souffrance au travail semble nettement plus développée que dans beaucoup d'autres pays, et paradoxalement, la France est l'un des pays où les entreprises en font le moins pour réduire le stress.

Les relations humaines au sein du monde du travail semblent particulièrement en cause dans ce phénomène mettant la France en mauvaise position.

Les méthodes de management qui n'intègrent absolument pas la question de l'homme mais ne s'intéressent qu'à la stratégie de l'entreprise sont à remettre profondément en question.

Il y a deux grands groupes de pays : l'Europe du Nord d'abord. Dans un pays comme le Danemark, non seulement le gouvernement, mais les partenaires sociaux, s'intéressent au stress au travail depuis plus de trente ans.

Dans un pays comme la Finlande, des entreprises comme Nokia ont dans leur comité de direction un responsable du bien-être des salariés. Au niveau national, les quatre pays scandinaves ont un indicateur publié régulièrement du stress au travail dans les entreprises.

L'autre région du monde, c'est l'Amérique du Nord, et surtout le Canada. Au Québec, une entreprise comme Hydro-Québec (l'équivalent de notre EDF) travaille depuis plus de quinze ans à conjuguer la performance économique de l'entreprise au bien-être des salariés.

Un bel exemple à méditer dans le contexte actuel français.

Truca : Est-ce qu'il y a eu "un effet 35 heures" (positif ou négatif) sur le stress au travail ?

Patrick Légeron : Paradoxalement, aucune étude n'a été réalisée pour appréhender l'effet au niveau de la santé psychologique du bien-être du passage aux trente-cinq heures. Cela a beaucoup étonné nos voisins scandinaves, car les seules études scientifiques qu'on a faites sur le passage aux trente-cinq heures ça a été de voir si cela améliorerait la performance économique du pays et l'amélioration de l'emploi, mais rien n'a été fait pour appréhender ce changement important d'organisation du travail en termes de bien-être des salariés.

Il semble malgré tout que cela ait abouti à densifier le travail (en faire autant, si ce n'est plus, en moins de temps). Donc, paradoxalement, à augmenter le stress au travail (surtout chez les

cadres), alors qu'en soi-même, la réduction du temps de travail permettant de développer les loisirs et une vie extraprofessionnelle aurait pu réduire le stress.

Truca : Quels sont les métiers et les catégories socio-professionnelles les plus touchés par le stress ?

Patrick Légeron : S'il y a une vingtaine d'années les professions soumises au stress étaient bien connues (policier, enseignant, professions de santé, aiguilleur du ciel), aujourd'hui, le phénomène s'est généralisé.

Trois catégories de personnes sont malgré tout encore un peu plus concernées que les autres :

1) les femmes qui, dans toutes les études, ont des niveaux de stress beaucoup plus élevés que les hommes (sans doute cela est-il dû à la contrainte que représente en plus la gestion de la vie domestique et à une moindre reconnaissance au travail que les hommes) ;

2) les employés, les salariés et l'encadrement de proximité (contremaîtres, responsables de petites équipes), les cadres supérieurs et les cadres dirigeants étant nettement moins touchés par le stress ;

3) les banques, les assurances, le secteur des services, et le service public plus que le secteur purement industriel.

Malgré tout, ces différences sont minimales, la problématique du stress au travail touchant maintenant l'ensemble du monde du travail.

Marinette : On a l'air de parler surtout de stress dans les grandes entreprises, où il existe un service RH. Qu'en est-il des PME, voire des très petites entreprises ?

Patrick Légeron : La France, à la différence des pays scandinaves ou du Canada, ne possède pas d'indicateur national du stress. Il est donc difficile de dire si les petites ou moyennes entreprises sont plus touchées par le phénomène que les grosses entreprises, pour lesquelles la médiatisation de drames a été plus forte.

Malgré tout, il semble que ces petites entreprises sont au moins autant concernées que les grandes, et qu'elles ont sans doute plus de difficultés à mettre en place des actions de lutte contre le stress, car ne possédant pas en leur sein des structures comme les ressources humaines ou les préventeurs en santé et sécurité au travail.

Heureusement, l'ensemble des salariés, petites et grandes entreprises, ont accès à la médecine du travail, qui apparaît être un acteur important, pour les petites entreprises entre autres, d'aborder la problématique du stress.

Laurence : pourquoi les syndicats en France ne se sont-ils pas saisis de cette question avant ?

Patrick Légeron : En mars 2008, à la demande du ministre du travail de l'époque, j'ai remis un rapport au gouvernement sur le stress au travail, soulignant les grandes difficultés des entreprises françaises à aborder ces thèmes.

Les causes en sont multiples, mais on peut souligner l'impossible dialogue social entre les partenaires sur ce thème, avec, d'un côté, un patronat qui n'acceptait que de parler du bon stress et, de l'autre côté, certains partenaires sociaux associant travail et souffrance.

La deuxième raison a été la faible implication des pouvoirs publics. Il aura fallu ces suicides dans le secteur automobile pour qu'enfin un ministre du travail aborde cette question.

Troisièmement, le coût que représente le stress au travail en termes économiques (absentéisme, perte de productivité, baisse de la qualité) est largement financé par la collectivité (Sécurité sociale, etc.), alors que dans d'autres pays (Europe du Nord, Amérique du Nord), les entreprises paient directement les coûts liés au stress au travail.

Utilisateur6 : Ne pensez-vous pas que la lutte contre le stress au travail doit commencer lors de la petite enfance en milieu scolaire et familial ?

Patrick Légeron : Le stress fait partie de la vie, et on s'aperçoit que très tôt, les environnements de l'école génèrent beaucoup de stress. Les pédopsychiatres s'inquiètent à juste titre du stress grandissant observé chez les enfants. Et à l'évidence, au-delà de l'intérêt qu'on peut porter au stress au travail, il serait légitime de se questionner de manière plus générale, sur le stress généré par notre société dans tous ses secteurs : école, vie urbaine...

Et faire du stress un vrai sujet de société (au-delà d'un sujet du monde du travail), interpellier les politiques sur le monde que l'on construit, sont de vrais défis.

Protéger la planète (approche écologique) apparaît de plus en plus fondamental, construire la santé psychologique de ses habitants est aussi une importante question.

Chat modéré par Sylvie Kaufmann et Sylvie Chayette

SOCIETE

Enquête

L'automédication ne séduit pas encore les Français

LE MONDE | 19.10.09 |

Rhume, boutons de fièvre, maux de tête, problèmes gastriques... Pour soigner les maux les plus bénins, bon nombre de Français filent chez le pharmacien sans passer par la case médecin. Plus de 300 médicaments, disponibles sans ordonnance et non remboursés, sont aujourd'hui en

vente libre. Le décret instituant ce libre accès à des produits dits d'automédication est paru le 30 juin 2008, ouvrant la voie à 269 spécialités allopathiques, 18 spécialités à base de plantes et 26 spécialités homéopathiques.

Environ 54 % des pharmacies en France (on en dénombre 24 000) proposent des médicaments en libre-service, selon les informations diffusées au colloque sur l'automédication, organisé début octobre au Sénat.

La France est l'un des pays de l'OCDE où les dépenses de médicaments sont les plus élevées. Pourtant, un Français dépense chaque année 27 euros pour se soigner seul, contre 40 euros pour un Anglais ou un Italien et plus de 60 euros pour un Allemand, selon Vincent Cottard, président de l'Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (Afipa). Le ministère de la santé verrait d'un bon oeil les Français dépenser plus en automédication, ce qui allégerait le déficit de l'assurance-maladie.

"Nous sommes très vigilants sur les notices, les posologies... Sont notamment exclus les médicaments nouvellement arrivés, ou encore pour la population pédiatrique", observe Fabienne Bartoli, adjointe au directeur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Une vingtaine de fiches d'information sur des pathologies courantes (diarrhée, maux de tête, herpès labial...) ont été élaborées par l'Afssaps.

"La question est de savoir si le pharmacien est un distributeur de médicaments ou un professionnel de santé. Nous avons choisi la deuxième option", insiste Isabelle Adenot, présidente du conseil national de l'ordre des pharmaciens. Même écho pour Gilles Bonnefond, président délégué de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) : *"Il faut faire attention au libre-service. Il y a ceux qui considèrent le libre accès comme un mécanisme de consommation. Il y a un autre choix : "Je n'ai pas besoin de diagnostic, je vais à la pharmacie et je demande conseil." C'est ce schéma-là que nous cherchons à privilégier".*

"L'automédication n'est pas un but en soi, c'est l'amélioration de la prise en charge personnelle du patient qu'il faut renforcer. L'éducation thérapeutique est le pivot d'un développement efficient", indique le professeur Alain Baumelou, responsable du pôle santé publique, évaluation et produits de santé à la Pitié-Salpêtrière, et coauteur avec le professeur Alain Coulomb du rapport sur l'automédication en France.

Quels éléments interviennent dans le choix du pharmacien ? *"Le choix se fait en fonction des propriétés thérapeutiques des médicaments mais aussi en fonction de la demande de la clientèle, des facilités de commande de tel ou tel médicament et... de la marge financière",* souligne Jean-François Bergmann, chef de service en médecine interne à l'hôpital Lariboisière. *"Le libre accès aurait pu être l'occasion de mettre devant le comptoir des pharmaciens les médicaments pour lesquels l'efficacité était la plus importante. Cela n'a pas toujours été le cas. De plus, des produits assez anciens sont en accès libre, alors que leur efficacité est moins évidente",* poursuit M. Bergmann.

Si le rôle des pharmaciens se trouve valorisé, *"ils ne demandent pas forcément aux personnes pour quelles raisons ils veulent tel ou tel médicament, du Doliprane ou de l'aspirine"*, affirme M. Bergmann.

Les réserves existent. *"Le risque dans l'automédication est le sous-dosage ou surdosage d'un médicament, ou de laisser évoluer une pathologie non diagnostiquée..."*, tempère Jean Bruxelles, président de la Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD). *"On fait passer, à tort, l'idée qu'un médicament en vente libre est sans risque. Le grand gagnant est le laboratoire et pas le patient"*, renchérit le docteur Sauveur Boukris, auteur du livre *Ces médicaments qui nous rendent malades* (éd. le Cherche- Midi, 18 euros). *"L'automédication suscite plus de questions du côté des associations de patients que d'enthousiasme"*, observe Sylvain Fernandez-Curiel, chargé de mission santé au Collectif interassociatif sur la santé (CISS). La transparence sur les prix laisse parfois à désirer.

"Certes, tout médicament peut avoir des effets secondaires, mais plus d'un an après le libre accès, nous n'avons eu aucun signalement de risques, aucun effet indésirable grave", rassure M^{me} Bartoli.

La désertification médicale va également renforcer ce phénomène. Pour M. Bonnefond, *"il faut restructurer l'offre de soins. Nous avons besoin de médecins pour les soins palliatifs, la chimiothérapie... plus que pour un rhume ou une diarrhée"*.

Pascale Santi

CULTURE

Point de vue

L'avenir numérique du livre, par Roger Chartier

LE MONDE | 26.10.09 |

Googlez "google" sur Google Recherche dans www.google.fr : l'écran indique la présence du mot et de la chose dans "environ 2 090 000 000" documents. Si vous n'êtes pas inquiet du sacrilège, renouvelez l'opération en googlant "dieu" : "environ 33 000 000" de documents vous seront alors proposés.

La comparaison suffit pour comprendre pourquoi, ces derniers mois ou ces dernières semaines, tous les débats à propos de la constitution de collections numériques ont été hantés par les incessantes initiatives de l'entreprise californienne. La plus récente, annoncée il y a quelques jours à la Foire du livre de Francfort, est le lancement de la librairie numérique payante Google Edition, qui exploitera commercialement une partie des ressources accumulées dans Google Books.

L'obsession "googlienne", aussi légitime soit-elle, a pu faire oublier certaines des questions fondamentales que pose la conversion numérique de textes existant dans une autre matérialité, imprimée ou manuscrite. Cette opération est au fondement même de la constitution de collections numériques permettant l'accès à distance des fonds conservés dans les bibliothèques.

Bien fou serait celui qui jugerait inutile ou dangereuse cette extraordinaire possibilité offerte à l'humanité. *"Quand on proclama que la bibliothèque comprenait tous les livres, la première réaction fut un bonheur extravagant"*, écrit Jorge Luis Borges, et c'est une même immédiate félicité que produit la nouvelle Babel numérique. Tous les livres pour chaque lecteur, où qu'il soit : le rêve est magnifique, promettant un accès universel aux savoirs et à la beauté.

Il ne doit pas faire perdre raison. Le transfert du patrimoine écrit d'une matérialité à une autre n'est pas sans précédents. Au XV^e siècle, la nouvelle technique de reproduction des textes se mit massivement au service des genres qui dominaient la culture du manuscrit : manuels de la scolastique, livres liturgiques, compilations encyclopédiques, calendriers et prophéties.

Dans les premiers siècles de notre ère, l'invention du livre qui est encore le nôtre, le codex, avec ses feuillets, ses pages et ses index, accueillit dans un nouvel objet les écritures chrétiennes et les oeuvres des auteurs grecs et latins. L'histoire n'enseigne aucune leçon, malgré le lieu commun, mais, dans ces deux cas, elle montre un fait essentiel pour comprendre le présent, à savoir qu'un "même" texte n'est plus le même lorsque change le support de son inscription, donc, également, les manières de le lire et le sens que lui attribuent ses nouveaux lecteurs.

Les bibliothèques le savent, même si certaines d'entre elles ont pu avoir, ou ont encore la tentation de reléguer loin des lecteurs, voire de détruire, les objets imprimés dont la conservation semblait assurée par le transfert sur un autre support : le microfilm et la microfiche d'abord, le fichier numérique aujourd'hui. Contre cette mauvaise politique, il faut rappeler que protéger, cataloguer et rendre accessible (et pas seulement pour les experts en bibliographie matérielle) les textes dans les formes successives ou concurrentes qui furent celles où les ont lus leurs lecteurs du passé, et d'un passé même récent, demeure une tâche fondamentale des bibliothèques - et la justification première de leur existence comme institution et lieu de lecture.

A supposer que les problèmes techniques et financiers de la numérisation aient été résolus et que tout le patrimoine écrit puisse être converti sous une forme numérique, la conservation et la communication de ses supports antérieurs n'en seraient pas moins nécessaires. Sinon, le *"bonheur extravagant"* promis par cette bibliothèque d'Alexandrie enfin réalisée se paierait au prix fort de l'amnésie des passés qui font que les sociétés sont ce qu'elles sont.

Et ce d'autant plus que la numérisation des objets de la culture écrite qui est encore la nôtre (le livre, la revue, le journal) leur impose une mutation bien plus forte que celle impliquée par la

migration des textes du rouleau au codex. L'essentiel ici me paraît être la profonde transformation de la relation entre le fragment et la totalité.

Au moins jusqu'à aujourd'hui, dans le monde électronique, c'est la même surface illuminée de l'écran de l'ordinateur qui donne à lire les textes, tous les textes, quels que soient leur genre ou leur fonction. Est ainsi rompue la relation qui, dans toutes les cultures écrites antérieures, liait étroitement des objets, des genres et des usages. C'est cette relation qui organise les différences immédiatement perçues entre les différents types de publications imprimées et les attentes de leurs lecteurs, guidés dans l'ordre ou le désordre des discours par la matérialité même des objets qui les portent.

Et c'est cette même relation qui rend visible la cohérence des oeuvres, imposant la perception de l'entité textuelle, même à celui qui n'en veut lire que quelques pages. Dans le monde de la textualité numérique, les discours ne sont plus inscrits dans des objets, qui permettent de les classer, hiérarchiser et reconnaître dans leur identité propre. C'est un monde de fragments décontextualisés, juxtaposés, indéfiniment recomposables, sans que soit nécessaire ou désirée la compréhension de la relation qui les inscrit dans l'oeuvre dont ils ont été extraits.

On objectera qu'il en a toujours été ainsi dans la culture écrite, largement et durablement construite à partir de recueils d'extraits, d'anthologies de lieux communs (au sens noble de la Renaissance), de morceaux choisis. Certes. Mais, dans la culture de l'imprimé, le démembrement des écrits est accompagné de son contraire : leur circulation dans des formes qui respectent leur intégrité et qui, parfois, les rassemblent dans des "oeuvres", complètes ou non. De plus, dans le livre lui-même, les fragments sont nécessairement, matériellement, rapportés à une totalité textuelle, reconnaissable comme telle.

Plusieurs conséquences découlent de ces différences fondamentales. L'idée même de revue devient incertaine, lorsque la consultation des articles n'est plus liée à la perception immédiate d'une logique éditoriale rendue visible par la composition de chaque numéro, mais est organisée à partir d'un ordre thématique de rubriques. Et il est sûr que les nouvelles manières de lire, discontinues et segmentées, mettent à mal les catégories qui régissaient le rapport aux textes et aux oeuvres, désignées, pensées et appropriées dans leur singularité et cohérence.

Ce sont justement ces propriétés fondamentales de la textualité numérique et de la lecture face à l'écran que le projet commercial de Google entend exploiter. Son marché est celui de l'information. Les livres, tout comme d'autres ressources numérisables, constituent un immense gisement où elle peut être puisée. Comme l'a écrit Sergey Brin, l'un des cofondateurs de l'entreprise : *"Il y a une fantastique quantité d'informations dans les livres. Souvent, quand je fais une recherche, ce qui se trouve dans un livre est cent fois au-dessus de ce que je peux trouver sur un site électronique."*

De là la perception immédiate et naïve de tout livre, de tout discours comme une banque de données fournissant les "informations" à ceux qui les cherchent. Satisfaire cette demande et en

tirer profit, tel est le premier but de l'entreprise californienne, et non pas construire une bibliothèque universelle à la disposition de l'humanité.

Google ne semble d'ailleurs pas très bien équipé pour le faire, à en juger par les multiples erreurs de datation, de classification et d'identification produites par l'extraction automatique des données et relevées avec ironie par Geoffrey Nunberg dans *The Chronicle of Higher Education* du mois d'août. Pour le marché de l'information, ces bévues sont secondaires. Ce qui importe, c'est l'indexation et la hiérarchisation des données et les mots-clés et rubriques qui permettent d'aller au plus vite aux documents les plus "performants".

Cette géniale découverte d'un nouveau marché, toujours en expansion, et les prouesses techniques qui donnent à Google un quasi-monopole sur la numérisation de masse ont assuré le grand succès et les copieuses bénéfices de cette logique commerciale. Elle suppose la conversion électronique de millions de livres, tenus comme une inépuisable mine d'informations.

Elle exige, en conséquence, des accords passés ou à venir avec les grandes bibliothèques du monde, mais aussi, comme on l'a vu, une numérisation d'envergure, guère préoccupée par le respect du copyright, et la constitution d'une gigantesque base de données, capable d'en absorber d'autres et d'archiver les informations les plus personnelles sur les internautes utilisant les multiples services proposés par Google.

Toutes les controverses actuelles dérivent de ce projet premier. Ainsi, les procès faits par certains éditeurs (par exemple La Martinière) pour reproduction et diffusion illégales d'oeuvres sous droits, ou bien l'accord passé entre Google et l'Association des éditeurs et la Société des auteurs américains, qui prévoit le partage des droits demandés pour l'accès aux livres sous copyright (37 % pour Google, 63 % pour les ayants droit). Ce "*settlement*" inquiète le Department of Justice puisqu'il pourrait constituer une possible infraction à la loi antitrust et il reviendra le 9 novembre devant le juge new-yorkais chargé de le valider.

Ou encore, le lancement spectaculaire de Google Edition, qui est, en fait, une puissante librairie numérique destinée à concurrencer Amazon dans la vente des livres électroniques. Sa constitution a été rendue possible par la mainmise de Google sur cinq millions de livres "orphelins", toujours protégés par le copyright, mais dont les éditeurs ou ayants droit ont disparu, et par l'accord qui légalisera, après coup, les numérisations pirates.

Les représentants de la firme américaine courent le monde et les colloques pour proclamer leurs bonnes intentions : démocratiser l'information, rendre accessible les livres indisponibles, rétribuer correctement auteurs et éditeurs, favoriser une législation sur les livres "orphelins". Et, bien sûr, assurer la conservation "*pour toujours*" d'ouvrages menacés par les désastres qui frappent les bibliothèques, comme le rappelle Serge Bryn dans un article récent du *New York Times*, où il justifie l'accord soumis au juge par les incendies qui détruisirent la bibliothèque d'Alexandrie et, en 1851, la bibliothèque du Congrès.

Cette rhétorique du service du public et de la démocratisation universelle ne suffit pas pour lever les préoccupations nées des entreprises de Google. Dans un article du *New York Review of Books* du 12 février et dans un livre très bientôt publié *The Case for Books : Past, Present and Future* (PublicAffairs), Robert Darnton convoque les idéaux des Lumières pour mettre en garde contre la logique du profit qui gouverne les entreprises googliennes. Certes, jusqu'ici une claire distinction est établie entre les ouvrages tombés dans le domaine public, qui sont accessibles gratuitement sur Google Books, et les livres sous droits, orphelins ou non, dont l'accès et maintenant l'achat sur Google Edition sont payants.

Mais rien n'assure que dans le futur l'entreprise, en situation de monopole, n'imposera pas des droits d'accès ou des prix de souscription considérables en dépit de l'idéologie du bien public et de la gratuité qu'elle affiche actuellement. D'ores et déjà, un lien existe entre les annonces publicitaires, qui assurent les profits considérables de Google, et la hiérarchisation des "informations" qui résulte de chaque recherche sur Google Search.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les débats suscités par la décision de certaines bibliothèques de confier la numérisation de tout ou partie de leurs collections à Google, dans le cadre d'une convention ou, plus rarement, d'un appel d'offres. Dans le cas français, de tels accords et les discussions ouvertes pour en signer d'autres ne concernent jusqu'à maintenant que les livres du domaine public - ce qui, on l'a vu, ne protège pas les autres, scannés dans les bibliothèques américaines. Faut-il poursuivre dans cette voie ?

La tentation est forte dans la mesure où les budgets réguliers ne permettent pas de numériser beaucoup et vite. Pour accélérer la mise en ligne, la Commission européenne, les pouvoirs publics et certaines bibliothèques ont donc pensé qu'étaient nécessaires des accords avec des partenaires privés et, bien évidemment, avec le seul qui a la maîtrise technique (d'ailleurs gardée secrète) autorisant des numérisations massives.

De là, les négociations, d'ailleurs prudentes et limitées, engagées entre la Bibliothèque nationale de France (BNF) et Google. De là les désaccords sur l'opportunité d'une telle démarche, tant en France qu'en Suisse, où le contrat signé entre la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et Google a entraîné une sérieuse discussion (*Le Temps* du 19 septembre).

A constater la radicale différence qui sépare les raisons, les modalités et les utilisations des numérisations des mêmes fonds ; lorsqu'elle est portée par les bibliothèques publiques et l'entreprise californienne, cette prudence est plus que justifiée et pourrait ou devrait conduire à ne pas céder à la tentation. L'appropriation privée d'un patrimoine public, mis à disposition d'une entreprise commerciale, peut apparaître comme choquante.

Mais, de plus, dans de nombreux cas, l'utilisation par les bibliothèques de leurs propres collections numérisées par Google (et même s'il s'agit d'ouvrages du domaine public) est soumise à des conditions tout à fait inacceptables, telles que l'interdiction d'exploiter les fichiers numérisés durant plusieurs décennies ou celle de les fusionner avec ceux d'autres bibliothèques.

Tout aussi inacceptable est un autre secret : celui qui porte sur les clauses des contrats signés avec chaque bibliothèque.

Les justes réticences face à un partenariat aussi risqué ont plusieurs conséquences. D'abord, exiger que les financements publics des programmes de numérisation soient à la hauteur des engagements, des besoins et des attentes et que les Etats ne se défassent pas sur des opérateurs privés des investissements culturels à long terme qui leur incombent.

Ensuite, décider des priorités, sans nécessairement penser que tout "document" a vocation à devenir numérique, puis, à la différence du gisement d'informations googlien, construire des collections numériques cohérentes, respectueuses des critères d'identification et d'assignation des discours qui ont organisé et organisent encore la culture écrite et la production imprimée.

L'obsession, peut-être excessive et indiscriminée, pour la numérisation ne doit pas masquer un autre aspect de la *"grande conversion numérique"*, pour reprendre l'expression du philosophe Milad Doueïhi, qui est sans doute avec Antonio Rodriguez de las Heras l'un de ceux qui insistent sur la capacité de la nouvelle technique à porter des formes d'écriture originales, libérées des contraintes imposées, à la fois, par la morphologie du codex et le régime juridique du copyright. Cette écriture palimpseste et polyphonique, ouverte et malléable, infinie et mouvante, bouscule les catégories qui, depuis le XVIII^e siècle, sont le fondement de la propriété littéraire.

Ces nouvelles productions écrites, d'emblée numériques, posent dès maintenant la difficile question de leur archivage et de leur conservation. Il faut y être attentif, même si l'urgence aujourd'hui est de décider comment et par qui doit être faite la numérisation du patrimoine écrit, en sachant que la *"république numérique du savoir"*, pour laquelle plaide avec tant d'éloquence l'historien américain Robert Darnton, ne se confond pas avec ce grand marché de l'information auquel Google et d'autres proposent leurs produits.

Roger Chartier est professeur au Collège de France.

A propos de l'auteur

Président du Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France (BNF), cet historien des pratiques culturelles, né à Lyon en 1945, a pris pour objet principal de son étude la lecture, ainsi que le livre sous l'Ancien Régime et dans les temps modernes, y compris dans leurs aspects les plus matériels (diffusion, sociétés de pensée, bibliothèques, académies, imprimeries, etc.). Cet intérêt pour les supports et pour le lien étroit qu'ils entretiennent avec le contenu des oeuvres ainsi que pour tous les acteurs de la culture écrite a conduit à un ouvrage majeur : "Les Origines culturelles de la Révolution française" (Seuil, 1990, réédité depuis), suivi de nombreux travaux scientifiques comme "Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e -XVIII^e siècle)" (Albin Michel, 1996) ou "L'Histoire de la lecture dans le monde occidental" (avec Guglielmo Cavallo, Seuil, 1997-2001). Il a enseigné à l'université Paris-I jusqu'en 1978, avant de rejoindre l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), où il sera maître de conférences, puis directeur d'études jusqu'en 2006.

TRAVAIL

Mobilité : pourquoi on est allé trop loin

LE MONDE ECONOMIE | 26.10.09 |

La mise en cause de la mobilité professionnelle dans les drames survenus chez France Télécom vient bousculer deux décennies d'idées reçues dans les entreprises. Pendant des années de restructurations en série, les politiques de management ont loué la flexibilité et la capacité d'adaptation et dénoncé "la résistance au changement" des salariés... La mutation organisationnelle permanente était vecteur de modernité et faisait l'objet de séminaires et de programmes de coaching. Un dirigeant digne de ce nom se devait, à peine arrivé, d'imposer des changements de fonctions et de service à ses salariés, à qui l'on expliquait qu'ils auraient à changer de métier plusieurs fois dans leur carrière.

De fait, la mobilité est en hausse en France depuis la fin des années 1990. L'emploi étant la première cause de déménagement de longue distance, les enquêtes logement de l'Insee donnent une idée de cette tendance : le taux de mobilité de la population est passé de 6,4 % en 1996 à 7,4 % en 2002 ; en 2004, le taux de mobilité d'une région à l'autre a atteint son plus haut niveau depuis cinquante ans.

Pourtant, le mouvement perpétuel a fait la preuve de ses dangers. *"Sur une quarantaine de cas de suicides étudiés par Technologia (cabinet chargé depuis fin septembre par France Télécom d'enquêter dans l'entreprise), la mobilité fut un enjeu majeur dans un cas sur deux"*, indique son directeur général Jean-Claude Delgenes.

Lorsqu'elle est vécue comme une sanction ou génératrice de perte d'identité, elle conduit en effet progressivement au désinvestissement, et parfois au drame. Vingt-cinq suicides ont eu lieu à France Télécom en vingt mois. Au mois de septembre, Pôle emploi, qui se réinvente depuis la fusion ANPE-Assédic intervenue en janvier, a connu trois tentatives de suicide.

Et 43 suicides ont eu lieu au ministère de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) depuis la fusion de 2007... Les suicides liés au travail sont courants, mais en opérant dans les locaux de leur employeur, les salariés désignent le responsable de leur mal-être : le management. Sur les 72 suicides déclarés en accident du travail auprès de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), depuis 2008, 40 se sont produits sur le lieu de travail.

Comment la mobilité professionnelle, tant vantée, est-elle devenue destructrice ? Le cas de France Télécom est pour cela édifiant. L'entreprise était, jusqu'à ces drames, adepte du management par la mobilité. Celle-ci avait plutôt bien accompagné les changements du groupe depuis la sortie de l'activité télécommunications des PTT en 1989.

"Jusqu'en 2002, elles duraient trois ou quatre ans. Elles étaient préparées, encadrées avec un système de soutien pour le logement, les écoles, les crèches. En 2006, lorsque France Télécom est sorti de l'ornière (après avoir réduit sa dette), les salariés ont cru pouvoir souffler, explique

Patrice Diochet, délégué syndical central CFTC pour France Télécom. *Or c'est le contraire qui s'est produit.*"

Dans le cadre de l'opération "Time to move" ("il est temps de bouger"), l'entreprise a instauré en 2006 des mobilités géographiques et fonctionnelles sur des missions très courtes. *"Il fallait faire comprendre que le mouvement était devenue un impératif, quitte à provoquer une perte de repères des salariés, analyse Jean-Marc Le Gall, conseil en stratégie de ressources humaines. L'idée était que cette ex-entreprise publique, qui compte encore 65 % de fonctionnaires, devait intégrer la mobilité comme nouvelle culture d'entreprise afin de pouvoir mieux affronter la concurrence de SFR".*

Avec l'instauration de ces missions temporaires, *"des centaines de cadres ont dû changer de poste tous les six mois, avec les conséquences évidentes sur leur vie familiale. Les salariés n'avaient plus ni repère ni perspective, l'horizon était bouché au-delà de six mois",* explique M. Diochet. Des mutations souvent très brutales. Un ancien cadre de France Télécom, qui a rejoint depuis un autre corps de l'administration publique, témoigne ainsi sous couvert de l'anonymat : *"Le 31 décembre 2008, à 18 heures, c'est par courriel que j'ai reçu mon ordre de mission. Il m'enjoignait d'être en poste le 5 janvier au matin, à Lille, à 500 km de chez moi, et sur un poste déclassé. En tant que fonctionnaire, je n'avais pas le choix, car un fonctionnaire qui refuse une mission est démissionnaire. Susceptible de partir à la retraite dans les six mois, je ne pouvais plus prétendre à un poste digne de ce nom."*

C'était le règne de la mobilité pour la mobilité. Plus personne ne comprenait le sens de ces incessantes restructurations, qui donnaient lieu à de nombreux flottements organisationnels, sans être assorties des mesures aptes à compenser le choc provoqué par toute mobilité, voulue ou non. *"Il y a un mythe qui voudrait que les travailleurs aillent aussi vite que le capital. Mais c'est ne pas tenir compte de l'enracinement géographique et social des individus. Les êtres humains n'existent pas sans leur cadre, leur environnement, indique Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine du travail à l'université Lyon-I. Ces liens sont la chair même des salariés. Lorsque la mobilité est vécue comme une sanction, qu'elle rompt la trajectoire professionnelle, ils se disent amputés"* et peuvent affronter une crise identitaire, souvent à l'origine des suicides.

"Les salariés construisent leur identité professionnelle à la fois avec les valeurs attachées à leur entreprise - obligations et interdits, rites, réseau social - et celles de leur métier, explique Alain Simon, du cabinet de conseil ACG, spécialisé dans l'accompagnement des salariés. Lorsque les fondateurs de la Française de mécanique ont dû abandonner leur "métier viril" pour faire ce qu'ils considéraient comme un travail de "pousseur de bouton", il a fallu un accompagnement collectif pour rendre ce changement possible."

La direction de France Télécom a pris conscience qu'elle était allée trop loin et a suspendu les mobilités forcées ainsi que, depuis le 20 octobre, toutes les restructurations jusqu'à la fin de l'année, *"afin qu'on puisse négocier les mutations non seulement sur l'aspect quantitatif, mais également qualitatif : pour ceux qui partent et ceux qui restent",* dit M. Diochet.

Au MEEDDM, qu'il a fallu rebaptiser ainsi tant son identité est multiple depuis la fusion de 2007, "un travail avec des sociologues a été entamé pour donner les moyens aux équipes de terrain de mieux repérer les situations à risque", y affirme-t-on. Trois ans plus tard, le produit de cette enquête est toujours en phase de finalisation.

"Les mobilités liées aux grandes réorganisations nécessitent des études de faisabilité humaine et sociale", assure M. Delgenes. Elles doivent s'inscrire dans une stratégie de développement claire, communiquée aux salariés et qui identifie des métiers auxquels les "déplacés" pourront s'adapter grâce à un accompagnement technique, culturel et psychologique.

Au-delà de cette récente prise de conscience, il faut sans doute se demander pourquoi ces drames du mal-être au travail interviennent aujourd'hui. Alors que les cadres se sont beaucoup investis pour s'adapter aux mutations des organisations, la financiarisation des entreprises les a souvent exclus des décisions stratégiques, faisant d'eux de simples exécutants. A cette frustration s'est ajouté, avec la crise, le sentiment de s'être sacrifié pour une économie immorale. *"Le maintien des parachutes dorés est apparu comme du capitalisme de pillage : une violence que certains ont retournée contre eux-mêmes ?"*, s'interroge le sociologue Norbert Alter.

La mobilité mal conçue est une rupture supplémentaire dans un monde du travail vécu sans perspective, depuis que la crise en a bouché l'horizon. La hausse brutale du chômage nourrit la peur. En 1929, les suicides avaient eu lieu à Wall Street. En 2009, la peur s'est étendue à l'ensemble des entreprises.

Anne Rodier

ECONOMIE –SOCIETE

Assurez-vous que vos salariés ne mentent pas sur leur santé pour garder leurs enfants !

LE MONDE | 29.10.09 |

Les vacances de la Toussaint ont débuté, gare aux pics d'absentéisme dans les entreprises ! C'est, en substance, l'argument-choc retenu par Medicat-Partner pour conquérir de nouveaux clients.

Implantée à Saint-Etienne, cette société s'est spécialisée dans la "contre-visite médicale" de salariés en arrêt-maladie afin de vérifier s'ils fraudent. Elle vient d'adresser un courrier électronique à des milliers d'employeurs de la région Rhône-Alpes pour leur proposer ses services. Sa campagne de "prospection" tient en une idée-force : les congés maladie injustifiés

ayant tendance à augmenter au moment des congés scolaires, il faut renforcer les contrôles médicaux.

"Le problème n'est pas nouveau", affirme Michèle Laporte, gérante de la société. Selon elle, les fraudes détectées par Medicat-Partner s'accroissent d'environ 30 % lorsque les écoles sont fermées. *"Deux cas de figure principaux"* se dégagent : le salarié qui pose un "arrêt bidon", faute d'avoir obtenu de son patron le feu vert pour partir en vacances ; les femmes qui se mettent en congé-maladie afin de garder leurs enfants.

Durant ces périodes, Medicat-Partner effectue plus de contrôles, ce qui peut aussi expliquer... la progression du nombre d'abus découverts. M^{me} Laporte précise que, pendant des années, elle n'a réalisé aucune opération commerciale pour élargir sa clientèle. Mais, aujourd'hui, *"la concurrence est devenue féroce"*, ajoute-t-elle. De petites sociétés montées à la va-vite se lancent *"en faisant un peu n'importe quoi"*.

Le lien établi par Medicat-Partner entre l'absentéisme et les vacances scolaires est jugé *"un peu réducteur"* par son principal rival, Securex. *"On ne peut pas dire que ce soit faux"*, déclare Elizabeth Claret-Leblanc, responsable commercial. Mais de nombreux autres paramètres doivent être pris en considération, selon elle : l'âge des salariés, leurs horaires, leur degré de satisfaction au sein de l'entreprise, etc.

La France, un cas atypique

Dans son livre *L'Absentéisme au travail : de l'analyse à l'action* (qui paraîtra à la mi-novembre aux éditions Afnor), Denis Monneuse explique que *"les comparaisons internationales font état d'une corrélation entre les arrêts de travail et le nombre de jours de congés"*. *"Moins les salariés bénéficient de jours de congés payés, plus ils ont recours aux arrêts de travail"*, écrit-il. D'après ce consultant en ressources humaines chez Entreprise et personnel, la France est dans une situation atypique, car elle *"est à la fois championne des congés et de l'absentéisme"*.

C'est surtout au moment des *"petites vacances scolaires"* que M. Monneuse a relevé une hausse des absences dans les entreprises où il s'est rendu. Le phénomène, *"qui n'est pas énorme"*, dépend surtout du *"climat social"* et du *"mode de gestion des congés"* par l'employeur. *"Si les dates des vacances sont dictées de force, explique-t-il, l'absentéisme augmente."*

Bertrand Bissuel

TECHNOLOGIE

Le Web, nouvelle tour de Babel ?

Jusqu'alors exclusivement rédigées avec l'alphabet latin, les adresses Internet pourront s'écrire avec des caractères chinois, arabes, cyrilliques ou hébreux. Lors d'une réunion à Séoul, l'Icann, organisme américain chargé de la gestion mondiale des noms de domaine, a voté, vendredi 30 octobre, l'introduction de "noms de domaines internationalisés" (IDN). L'[initiative](#), déjà entérinée en juin 2008, a fait l'objet de débats pendant de nombreuses années.

Pour rendre cette opération possible, l'Icann a dû concevoir un nouveau système de traduction pour les noms de domaine. *"Tout un travail technique doit encore être réalisé, par ceux qui enregistrent les noms de domaine, par les fournisseurs d'accès à Internet, et les utilisateurs finaux devront mettre à jour leur navigateur afin de le rendre compatible"*, explique Steve DelBianco, directeur exécutif de [Netchoice](#), expert américain des questions de gouvernance sur Internet. Les demandes pourront être faites dès la mi-novembre, et les premiers noms de domaines internationalisés devraient être en ligne en milieu d'année 2010. Cette initiative marque-t-elle pour autant un tournant historique dans l'histoire du Web, comme l'affirment les responsables de l'Icann ?

"L'Icann n'a fait que résister aussi longtemps que possible à la pression des utilisateurs pour se servir de noms dans leurs propres langues", commente Louis Pouzin, président d'honneur de la Société française de l'Internet et membre de l'association [Eurolinec](#), pour la diversité linguistique sur Internet. Plus de la moitié des 1,6 milliard d'individus connectés à Internet n'utilise pas une langue utilisant l'alphabet latin.

L'appréciation du système de l'Icann pourrait varier en fonction des zones géographiques.

"Apparemment, les pays latins sont peu motivés pour adopter les IDN. Ils ont pris l'habitude de caractères non accentués dans les noms de domaine, et l'usage des IDN nécessiterait l'enregistrement d'une multitude de variantes orthographiques. Les pays utilisant le cyrillique, l'arabe, le persan et autres langues orientales sont quant à eux assez bien disposés", explique M. Pouzin.

ACCÈS RESTREINT

Forte de plus de 338 millions d'internautes, la Chine n'a pas attendu les mesures de l'organe américain pour proposer un système alternatif. *"Il est malheureux que l'Icann ait mis autant de temps pour autoriser les noms de domaines internationalisés ; avec ce délai, la Chine a pu créer son propre 'îlot' sur Internet, dans lequel les usagers peuvent écrire les noms de domaine en chinois"*, note Steve DelBianco.

Historiquement, les noms de domaine en caractères non latins ont été introduits dès 1999 par des chercheurs de l'université de Singapour. D'abord appliquée au chinois, cette technique a été étendue aux autres langues asiatiques, puis orientales et européennes. Vers 2002, une société coréenne, [Netpia](#), a conçu une autre technique de mots-clés en alphabet local, qui s'est ensuite

développée en Chine, au Japon et en Turquie. Avec le projet [Net4D](#), le chercheur Francis Muguet a également proposé une alternative au système américain, ouvert à d'autres langues.

Le champ d'application du dispositif de l'Icann est également restreint, et ne concerne que les adresses avec l'indicatif des pays (.cn pour la Chine, .ir pour l'Iran, etc.). Les .com et .net ou .org, qui constituent la majorité des plus de 180 millions de domaines à l'échelle mondiale, ne sont pour l'instant pas concernés. *"Ce qui est troublant, c'est qu'au final, les internautes de ces pays pourraient disposer d'un Internet moins libre et moins ouvert"*, déduit Steve DelBianco.

Laurent Checola

Les langues testées

Arabe, persan, chinois (simplifié et traditionnel), russe, hindi, grec, coréen, yiddish, japonais, tamoul, hébreu et [amharique](#).